

des Princes Ec. Juillet 1710. 15
 & de Cluny, où il a passé près de neuf
 ans. Pendant le séjour qu'il y a fait, il s'est
 fort plaint contre les Moines de Cluny,
Parce, dit-il, qu'il n'avoit pas voulu sous-
crire en aveugle à leurs volontez. (§) Ce-
 pendant ces Religieux ont gagné leur
 Procès au Parlement de Paris & au grand
 Conseil, ce qui a si fort picqué ce Cardi-
 nal, qu'ayant eu permission d'aller faire
 un tour à son Abbaye d'Arras, il a profité
 du voisinage de la frontière pour se sau-
 ver hors du Royaume.

Il se rendit le 22. Mai dernier au Camp
 des Allicz devant Douay, favorisé par un
 détachement de Cavalerie, que le Prince
 d'Auvergne son Neveu, avoit mené à sa
 rencontre : Cette évasion a donné lieu, dit-
 on, à un Arrêt du Parlement de Paris,
qui ordonne entre autres choses que par le Lieu-
tenant Criminel d'Abbeville, il sera informée
de l'évasion du Cardinal, pour la procédure
raportée être ordonnée cc que de raison.

A R T I C L E III.

Qui comprend ce qui s'est passé de considéra-
ble en ITALIE depuis le mois dernier.

I. I L y a quelques années, * que je re-
 marquai de quel genre de mort on *Parricide*
 punissoit anciennement le crime de Parri- *d'un Fils*
 cide, (crime inconnu aux Romains, puis *qui tué son*
 qu'ils ne firent aucune loy sur cela.) Ces *Pere.*
 enfans dénaturez étoient condamnez à être
 cousus dans un grand Sac de Cuir, avec un
 Chien,

(§.) Ce différent est rapporté tout au long
 au Tome 10. pag. 166. de nos Journaux.

* Voyez Tome second de cet ouvrage pag. 37e.